

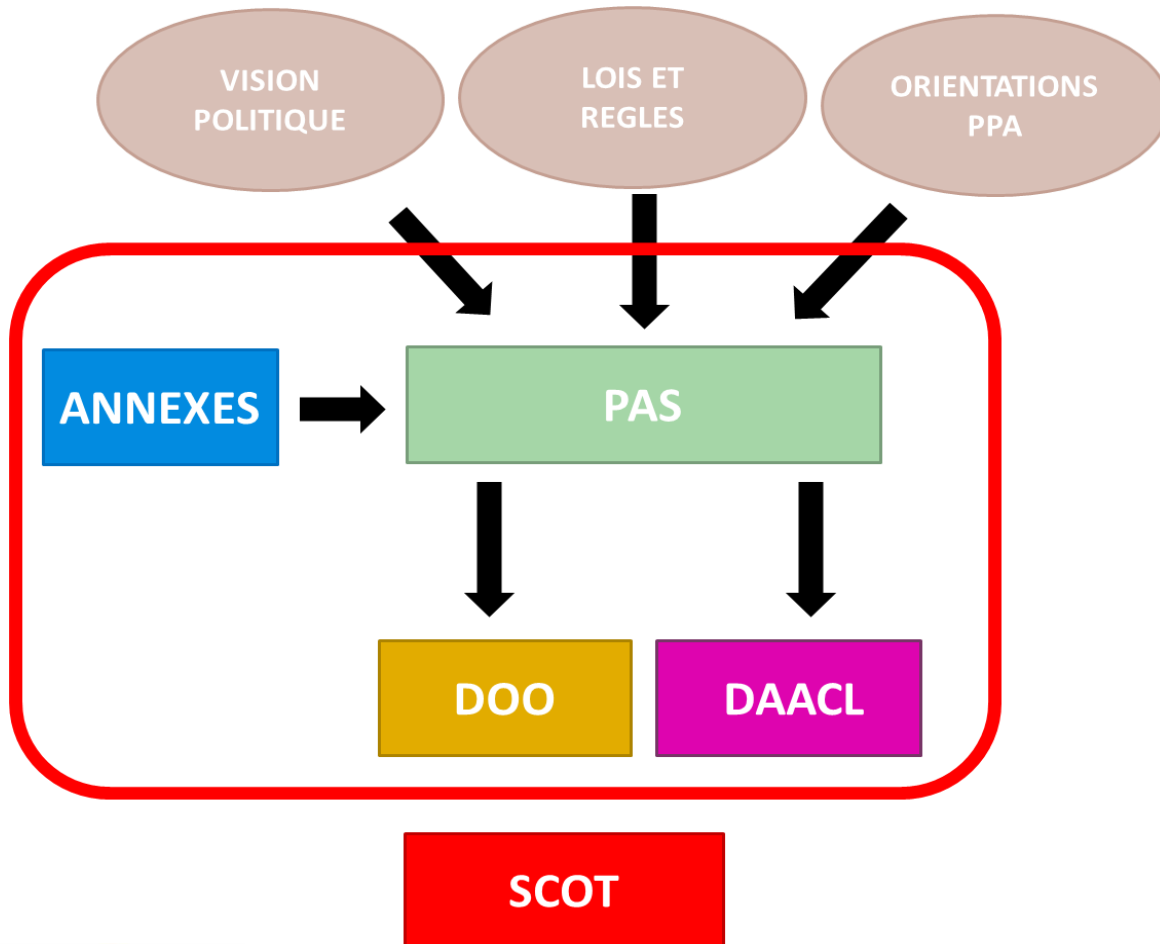


Révision du SCoT Colmar Rhin Vosges

**Premiers éléments de structuration du PAS
(Projet d'Aménagement Stratégique)**

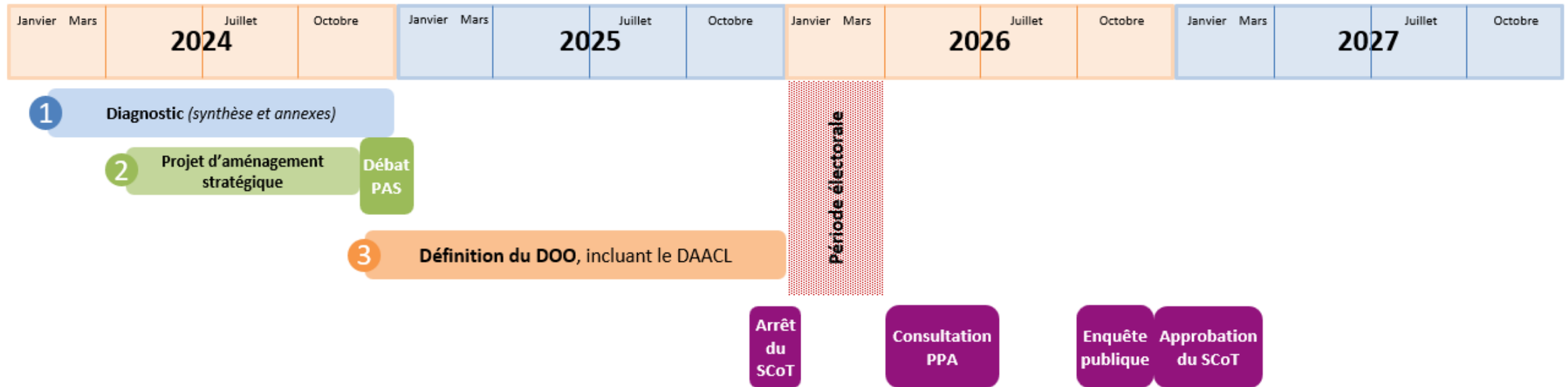
11 juin 2024, Wintzenheim

Le SCoT s'organise autour de plusieurs documents



- Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS):
Socle du SCoT, il est l'expression de la vision politique et stratégique du développement du territoire pour les vingt prochaines années.
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO):
Document opposable du SCoT aux autorisations d'urbanisme, il présente les orientations en les localisant et en les chiffrant.
- Le Document d'Aménagement, Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL):
Document opposable aux autorisations d'exploitations commerciales, il détermine les conditions d'implantation des commerces sur le territoire.
- Les annexes : diagnostic, évaluation environnementale, justifications...

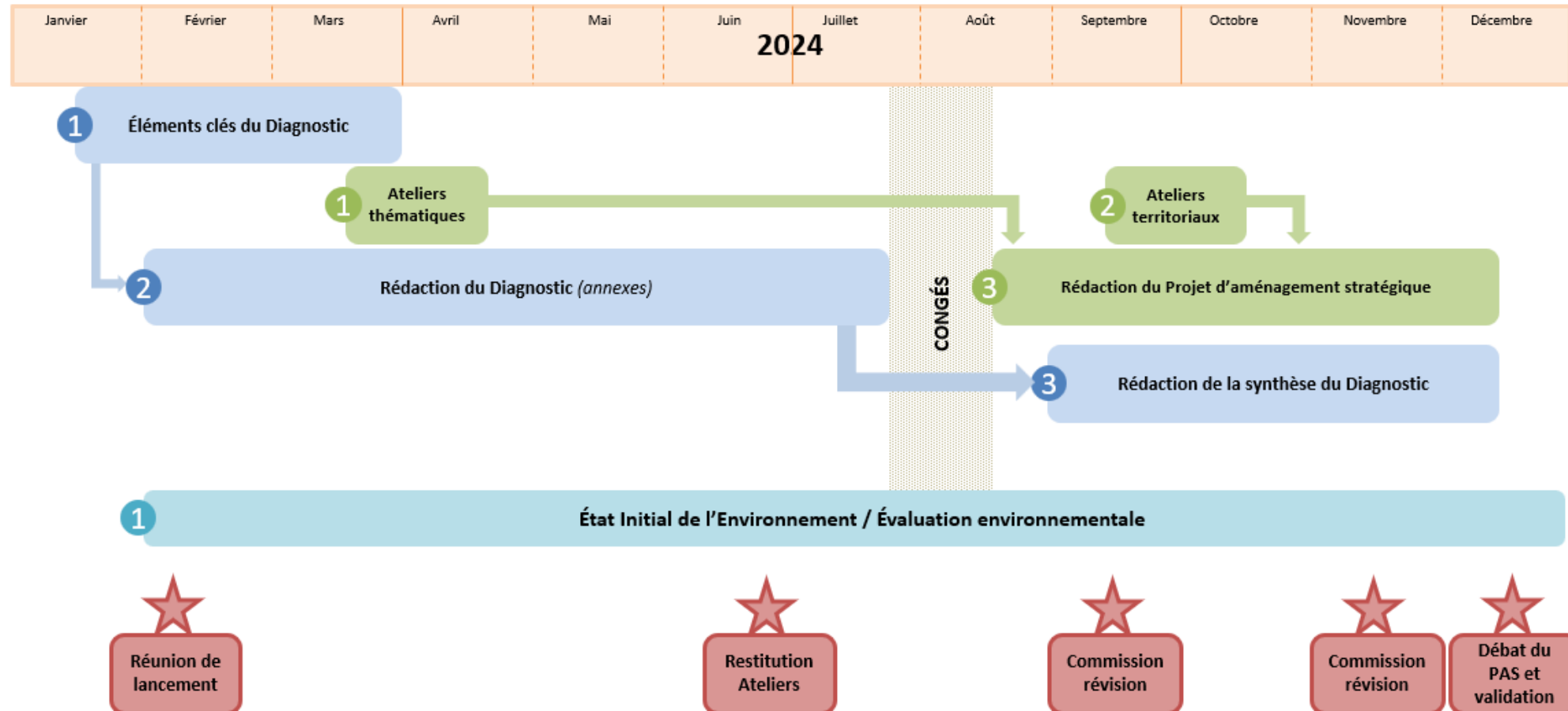
Planning général de la révision du SCoT



Le SCoT doit être mis en comptabilité avec la loi climat et résilience et intégrer la trajectoire ZAN avant le 21 février 2027.

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU ou PLU intercommunaux) et les cartes communales doivent être mis en compatibilité avec le SCoT révisé avant le 22 février 2028.

Planning du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)



Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- Les élus proposent, s'engagent et portent un projet sur les 20 prochaines années pour « faire territoire commun », tout en respectant les identités des trois intercommunalités.
- Deux séries de trois ateliers à destination des élus pour favoriser l'émergence d'objectifs de développement du territoire à intégrer dans le PAS.
- Les ateliers thématiques de ce printemps avaient pour objet d'organiser des premiers échanges entre élu(e)s des trois intercommunalités suivant les axes stratégiques préalablement définis.
 - la structuration du territoire (habitat, emplois, mobilité, commerce, équipements)
 - l'adaptation du territoire (environnement, énergie, agriculture, prévention des risques)
 - la valorisation du territoire (paysage, tourisme, qualité de vie, patrimoine)

Création de la commission « révision du SCoT »

- Cette commission proposera tout au long de la procédure de révision du SCoT, une plateforme d'échange et de réflexion entre le travail technique et les instances décisionnelles du Syndicat Mixte.
- Cette commission se réunira 4 à 6 fois par an et permettra un suivi et un travail entre élus de la commission avant présentation des propositions en Bureau et/ou Comité Syndical.
- A l'instar du Bureau, il est proposé que cette commission se compose de 6 élus de chaque Collectivité membre du Syndicat :
 - pour Alsace Rhin Brisach : Mme Romain (Rustenhardt), M. Gebhard (Artzenheim), M. Taillefer (Volgelsheim), M. Brender (Fessenheim), M. Sautivet (Appenwihr), M. Heid (Munchhouse),
 - pour la Vallée de Munster : Mme Deybach (Soultzeren), M. Schickel (Eschbach Au Val), M. Dischinger (Munster), M. Jaeger (Metzeral), M. Burgard (Wihr Au Val), M. Kabucz (Wasserbourg),
 - pour Colmar Agglomération : Mme Uhlich-Mallet (Colmar), M. Ohlmann (Porte du Ried), M. Nicole (Wintzenheim), M. Stoebner (Horbouurg-Wihr), M. Huin-Morales (Zimmerbach), M. Spitz (Président du Syndicat Mixte),

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Révision du SCoT Colmar Rhin Vosges

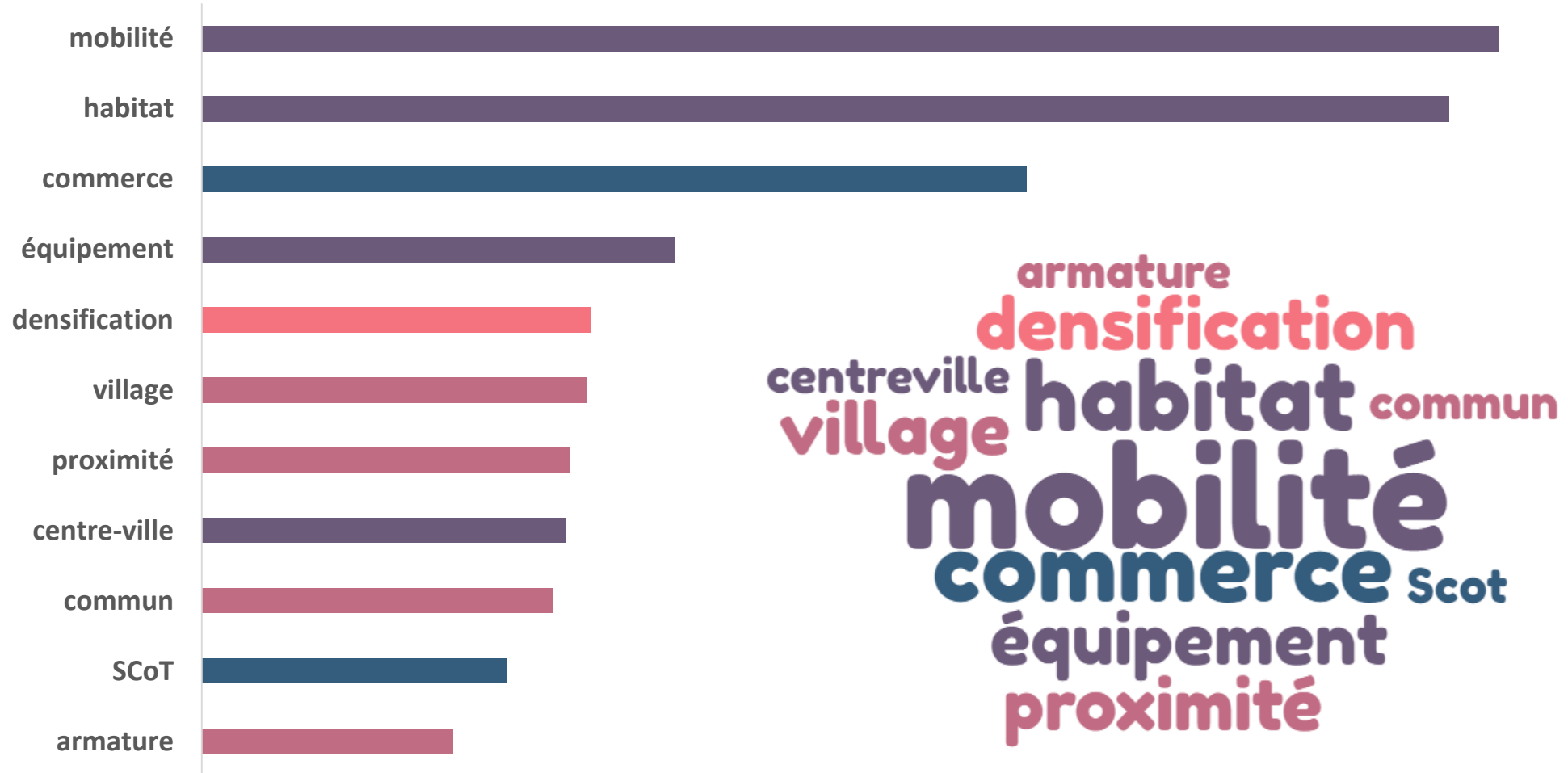
Conclusions des ateliers thématiques

11 juin 2024

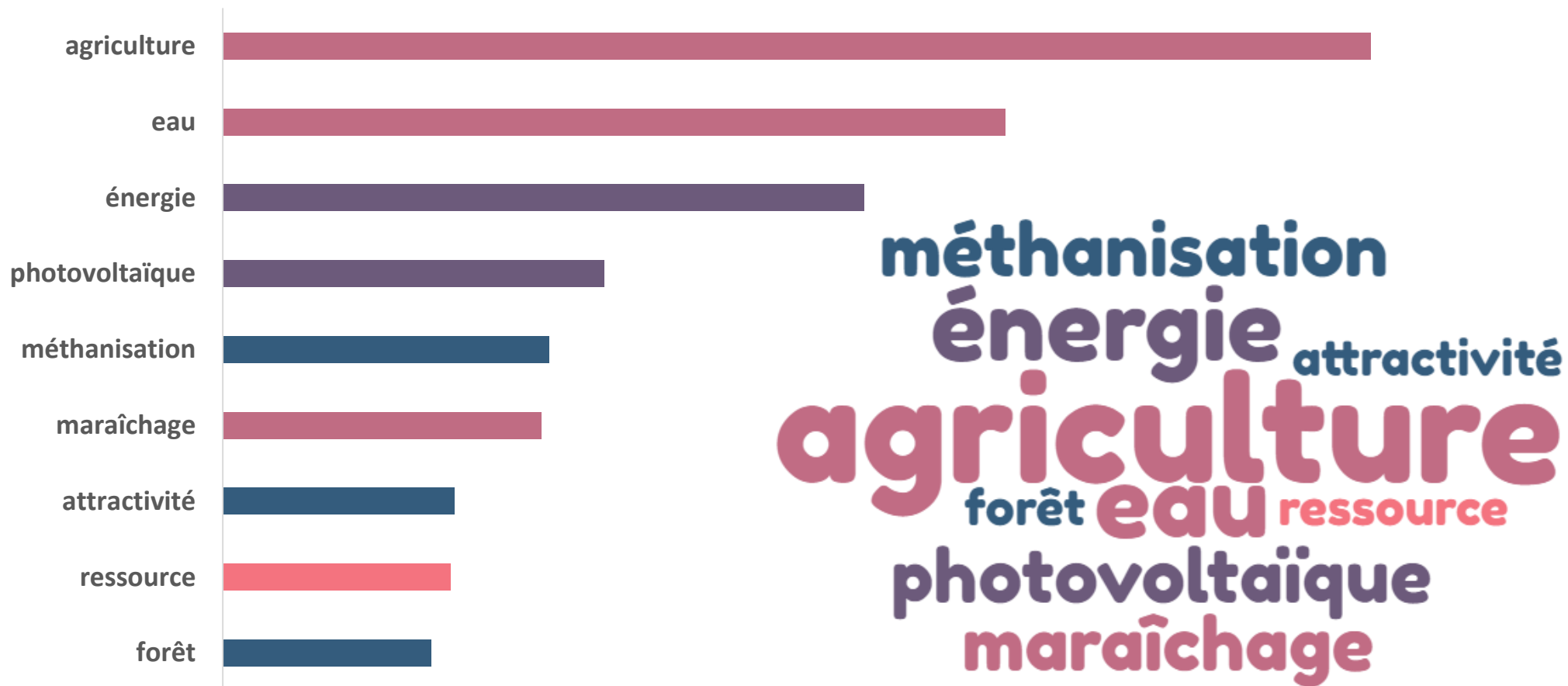


Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

1 - Aménager et structurer le territoire - Les thèmes les plus abordés



2 - Adaptation du territoire - Les thèmes les plus abordés



3 - Territoire socle (Paysage, Patrimoine, Tourisme) - Les thèmes les plus abordés



Une première structuration des idées débattues pour un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

11 juin 2024



Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

Rappel du PADD existant

**AXE 1 : RÉPONDRE AUX BESOINS RÉSIDENTIELS
EN S'ASSURANT LA MAÎTRISE DE L'ÉTALEMENT URBAIN**

**AXE 2 : TROUVER UN EQUILIBRE ENTRE CHOIX
DE DÉVELOPPEMENT ET PRÉSERVATION DU PAYSAGE
ET DES FONCTIONNALITÉS ENVIRONNEMENTALES
DU TERRITOIRE**

**AXE 3 : STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

**AXE 4 : CONCILIER CHOIX DE DÉVELOPPEMENT
ET DÉPLACEMENTS**



Rappel du PADD existant et proposition du nouveau PAS

D'une approche thématisée à des logiques transversales

AXE 1 : RÉPONDRE AUX BESOINS RÉSIDENTIELS
EN S'ASSURANT LA MAÎTRISE DE L'ÉTALEMENT URBAIN

AXE 2 : TROUVER UN EQUILIBRE ENTRE CHOIX
DE DÉVELOPPEMENT ET PRÉSERVATION DU PAYSAGE
ET DES FONCTIONNALITÉS ENVIRONNEMENTALES
DU TERRITOIRE

AXE 3 : STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

AXE 4 : CONCILIER CHOIX DE DÉVELOPPEMENT
ET DÉPLACEMENTS

AXE 1 : STRUCTURER LE TERRITOIRE LE LONG
D'UN AXE OUEST/EST

AXE 2 : DE L'AMÉNAGEMENT AU MÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
(TRANSITIONS, SOBRIÉTÉ, DIMINUTION DES RISQUES, RÉSILIENCE...)

AXE 3 : VALORISER LE TERRITOIRE ET PRÉSERVER
SON CADRE DE VIE



Axe 1 : Structurer le territoire le long d'un axe Ouest/Est

Objectif 1 : Développer une politique de mobilité alternative à la voiture particulière à l'échelle du territoire Colmar Rhin Vosges

Objectif 2 : Produire des logements pour tous adaptés aux trajectoires ZAN et ZEN

Objectif 3 : Améliorer l'empreinte carbone du développement économique du territoire

Objectif 4 : Favoriser l'artisanat et les commerces et services de proximité

Développer le transport urbain

Améliorer les dessertes
Est-Ouest

Rééquilibrer les activités entre
les villes et les campagnes

"il faut que les villages vivent"

- Favoriser la surélévation des
bâtiments

NE PAS TROP DENSIFIER
L'HABITAT

Axe 2 : De l'aménagement au ménagement du territoire

(transitions, sobriété, diminution risques, résilience...)

Objectif 1 : Intégrer et répondre aux enjeux de la transition énergétique (trajectoire ZEN)

Objectif 2 : Préserver les sols et la biodiversité (trajectoire ZAN)

Objectif 3 : Gérer et préserver la ressource en eau

Objectif 4 : Prendre en compte les risques et leur aggravation liée au dérèglement climatique

Objectif 5 : Utiliser les espaces naturels et les paysages comme éléments de la transition environnementale

Objectif 6 : Accompagner durablement les filières agricoles et sylvicoles

Objectif 7 : Valoriser les filières de recyclage et l'économie solidaire et ou circulaire

- limiter ou utiliser l'eau à bon escient.
• gestion et connaissance de l'eau
• entretenir des cours d'eau

Environnement, prévention des risques, agriculture, énergie
Prévention des risques : difficile à communiquer du fait de la rareté des événements
Agriculture : proposer aux agriculteurs d'autres activités que celles du maïs grande consommation d'eau
Énergie : production nécessaire mais au détriment de l'environnement
Environnement : problème de l'eau et de la sécheresse, comment réduire la consommation (aménagement) réduire sur nos terres

PREVOIR DES ZONES TAMPON (NON TRAITEMENT) ENTRE LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET LES CHAMPS ET VIGNES

Diversifier les cultures agricoles - Mais!!!

Axe 3 : Valoriser le territoire et préserver son cadre de vie

Objectif 1 : Intégrer les patrimoines dans le développement du territoire

Objectif 2 : Développer des nouvelles morphologies urbaines résilientes et « locales »

Objectif 3 : Vers un autre tourisme (durabilité, tourisme d'affaire, diversification...)

Objectif 4 : Renforcer la position du Territoire au sein du Rhin Supérieur

Document de travail

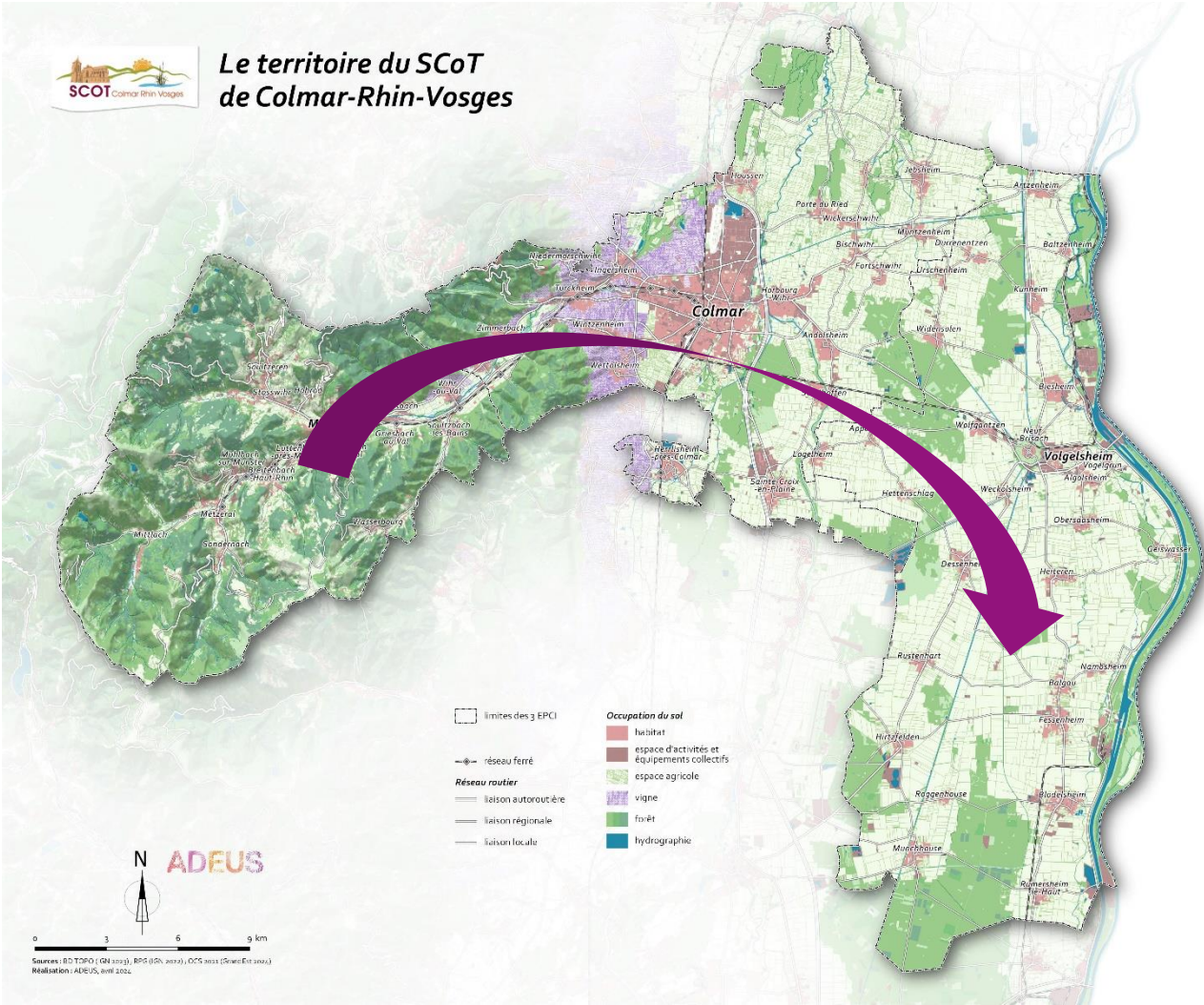
Protection du patrimoine traditionnel
bâti / naturel / guides
urbain / village agricole / usage
↳ sans dénaturer le patrimoine / usage
réforesté C.A.U.E.
réguler les professionnels
identité

Développer une offre touristique nouvelle
(agro-tourisme, tourisme durable, tourisme d'affaire)
qui profite aussi aux habitants

Connaissances Savoirs
liées au milieu
des touristes dans
les lieux "métiers"
trafic au travers
des villages

on de
re
des bords d'eau
de l'importance

Socle du PAS : vers un arc Ouest/Est



Quelques questionnements soulevés lors des ateliers

11 juin 2024



Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

Questionnements issus des ateliers thématiques

- Une question clé : comment **assurer la qualité et l'approvisionnement en eau** du territoire ?
- Les **enjeux de la mobilité** sont ressortis comme un sujet majeur pour toutes les intercommunalités :
 - ✓ Comment mieux articuler à l'échelle du SCoT les différents projets des trois intercommunalités et des autres autorités organisatrices de la mobilité du territoire (Région Grand Est).
- Comment appréhender la thématique du **tourisme** dans le SCoT ?
 - ✓ Le tourisme ne doit pas porter atteinte au développement du territoire (*habitat, environnement, mobilité, commerce...*). Des orientations en ce sens pourraient être proposées dans le SCoT.
- Quels **projets économiques d'envergure** sur le territoire (EcoRhéna, Extension Biopôle, autres ...) ?
 - ✓ Comment rendre ces grands projets le plus compatibles avec les trajectoires ZEN et ZAN ?



Questionnements issus des ateliers thématiques

- **Évolution de l'armature urbaine :**
 - ✓ Intégration des communes de l'ancienne Communauté de communes de l'Essor du Rhin : **Fessenheim** par ses divers équipements et services (*poste, éducation, médiathèque...*) pourrait être un **pôle relais**. Les **autres** communes seraient classées en **village**. Cette proposition reprend l'armature urbaine du PLUi de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach.
 - ✓ Les **pôles pluri-communaux** de Munster/Metzeral et Biesheim/Neuf-Brisach/Volgelsheim fonctionnent-ils véritablement en combinaison ?
Des évolutions sont-elles nécessaires ?
- **Besoin d'anticiper la mise en œuvre opérationnelle du SCoT à partir de 2027**



Suites de la procédure de révision du SCoT

- **Devoirs de vacances** : envoi de la **proposition de structure du PAS** et de **hiérarchisation des objectifs** mi-juillet aux élus et aux techniciens pour un **retour à la rentrée**.
- **Commission révision** mi-septembre : présenter les retours des élus/techniciens et proposer premiers choix et arbitrages
- Début octobre, **ateliers territoriaux** :
 - ✓ **Vallée de Munster** : 15 octobre 2024 à 17h, salle du Conseil communautaire
 - ✓ **Alsace Rhin Brisach** : 9 octobre 2024 à 17h, salle Bueb au siège de la Communauté de Communes
 - ✓ **Colmar Agglomération** : 1 octobre 2024 à 17h, salle des familles
- Novembre 2024 : **commission pour retour sur ateliers territoriaux** et évolution PAS
- **Débat sur le PAS** en comité Syndical décembre 2024 ou janvier 2025



Suites de la procédure de révision du SCoT

- A l'issue du débat sur le PAS, **début des travaux sur le DOO** (Documents d'Orientations et d'Objectifs) **et le DAACL** (Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique)
- **Arrêt du projet de SCoT** révisé fin 2025 début 2026 (avant les élections municipales).
- **Consultation PPA** printemps 2026 (après les élections municipales)
- **Enquête publique** septembre/octobre 2026
- **Finalisation du projet de SCoT révisé** novembre/Décembre 2026
- **Approbation du SCoT révisé** janvier/février 2027



Merci de votre attention

Équipe projet ADEUS :

Pierre-Olivier PECCOZ et **Vincent FLICKINGER** (*chefs de projet*), Sylvie BLAISON, Fabienne COMMESSIE, Elsa ETTLINGER, Stéphane WOLFF, Mohamed YAGOUB, Mathieu LAVENN, Nathalie GRIEBEL

Équipe projet ADAUHR :

Christelle STABILE (*Cheffe de projet*), Jérôme HOHL, Pierre-Julien GENDRONT, Olivier GENTNER, Julie GIRARDOT, Gilles HEITZ

Avec la participation de :

Grégory DELATTRE (*Directeur du Syndicat mixte pour le SCoT Colmar Rhin Vosges*)



Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

